



**COMITE FFC OCCITANIE –
Trophée Régional des Jeunes Vététistes
REGLEMENT 2024**

1 - DEFINITION

- 1.1 Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en place un règlement général pour les RENCONTRES JEUNES VÉTÉTISTES et par extension un TROPHÉE RÉGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES
- 1.2 **L'objectif principal de ces Rencontres est de permettre aux jeunes vététistes d'affronter amicalement d'autres compétiteurs de clubs voisins (généralement). L'esprit est de proposer un calendrier assez complet avec une répartition géographique et temporelle permettant de faciliter la participation à plusieurs épreuves tout en ménageant les déplacements et la charge sportive.**
- 1.3 Tout Compétiteur, Dirigeant de club ou Organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserve. Ils s'engagent à se soumettre sans réserve à toute cette prescription.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle de l'arbitre et du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.5 Désignation par chaque club organisateur ou participant de deux personnes 1 titulaire et 1 suppléant pour faire partie du collège des commissaires. De cette liste quatre personnes seront désignées par épreuve. Il n'y aura pas de personne retenue pour le club qui organise l'épreuve.
- 1.6 Les commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour toutes les organisations sauf les championnats régionaux qui eux sont désignés par le comité régional
- 1.7 Le port de casque est obligatoire pour toute personne évoluant sur le site de la course en vélo.

Les membres de la commission régionale de VTT rappellent aux coureurs licenciés que dans le règlement fédéral le port d'un maillot autre que celui du Club, en course ou sur le podium, est pénalisable.

2 - PARTICIPATION

- 2.1 Les RENCONTRES JEUNES VÉTÉTISTES sont ouvertes à tous les licenciés FFC
- Le RJV est ouvert exclusivement aux licenciés F.F.C. titulaires d'une licence Jeunesse ou Pass Accueil Jeune.
- 2.2 Les licenciés auprès d'autres comités FFC ne sont pas classés au Trophée. Mais ils le sont le jour des épreuves si un classement est fait.

3 - CATEGORIES

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Année de naissance
U9 F et G	7 – 8 ans	2016--2017
U11 F et G	9 – 10 ans	2014-2015
U13 F et G	11 – 12 ans	2012-2013
U15 F et G	13 – 14 ans	2010-2011
U17 F et G	15 – 16 ans	2008-2009

Les pré-licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés au général.
Nota aux organisateurs : Il est impératif de mentionner l'année de naissance sur les résultats.
Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4 - ENGAGEMENTS

Il est suggéré aux organisateurs de mettre en place un système d'inscription en ligne (cicleweb) qui devra être ouvert à tous jusqu'au jeudi soir 20H qui précède l'épreuve.

Aucune inscription sur place ne sera faite.

Il est obligatoire de se référer à la tarification des épreuves régionales Occitanie 2024 et la respecter.

5 - MATERIEL

- 5.1 Les vélos, de type Tout Terrain, devront répondre aux normes en vigueur.
- 5.2 Lors des épreuves comportant plusieurs disciplines, les participants doivent utiliser **le même vélo**. Par vélo, on entend ici le même cadre et la même fourche. Les roues et accessoires peuvent être adaptés aux épreuves. Par ailleurs, **le diamètre des roues** doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

Par exemple: le concurrent qui prend part à une épreuve en 29" doit faire toutes les épreuves du même week-end en 29", idem pour le 27,5", etc...

En cas de **casse ou de force majeure**, l'arbitre et le collège des commissaires peuvent autoriser un changement de vélo pour un matériel équivalent.

Les embouts de cintre devront être impérativement en place.

L'utilisation de caméra n'est pas autorisée.

5.3 Tout participant doit satisfaire à tout moment aux exigences de sécurité de la discipline concernée. (Casque, protections...). Tout manquement entraînera un refus de départ ou une exclusion de la compétition.

5.4 Les concurrents sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

5.5 Marques de course

Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon fournie par l'organisateur.

Il est fortement conseillé que chaque catégorie soit identifiable durant l'épreuve par une plaque de guidon de couleur différente.

La plaque de guidon devra être placée **devant les gaines** verticalement (la position en arc de cercle est à proscrire) de façon à permettre une lisibilité parfaite du numéro.

En cas d'intempéries, le coureur devra prendre ses dispositions pour que sa plaque de cadre reste lisible (nettoyage rapide de la plaque en passant la main dessus), notamment lors des épreuves de cross-country.

6 - LES EPREUVES :

Les RJV comprennent trois disciplines principales, Le Trial (au format Open Free) , le X-Country et le Slalom Vitesse (DH). Des disciplines secondaires existent, l'Orientation, le XCE, l'Enduro, libre aux organisateurs d'en organiser.

Toutes les catégories participent à chaque discipline principale.

Toute organisation se déclarant « Rencontre Jeunes Vététistes » peuvent prétendre à intégrer le trophée régional FFC Occitanie.

Chaque manche peut être composée d'une, de deux ou de trois épreuves représentant les disciplines principales.

DATE	DEPARTEMENT	CLUB	NOM DE L'ORGANISATION	EPREUVE 1	EPREUVE 2	EPREUVE 3
13-14/04/2024	34	Ruf'n Bike	RJV des RUFFES	XCO	TRIAL	
11-12/05/2024	30	Vélo club Mont Aigoual Pays Viganais	Trophée VTT du Pays Viganais	XCO	DESCENTE	
18-19/05/2024	31	Pyrenees 3 vallees	TRJV du Comminges	XCO	TRIAL	DESCENTE
25/05/2024	81	Brassac Lacaune VTT Club	brassac x cross kid's	XCO	DESCENTE	
01-02/06/2024	65	Lourdes VTT	RJV Lourdes	XCO	TRIAL	DESCENTE
16/06/2023	48	Roc de la Lègue	TRJV	XCO	DESCENTE	
15-16/06/2024	65	Val Louron	RJV du Lapadé	XCO	DESCENTE	

7 - ORGANISATION

- 7.1 Chaque club organisateur désignera un membre correspondant pour les RJV, qui sera l'interlocuteur du membre de l'ETR et de la Commission, et désignera aussi 2 commissaires appelés à constituer les collèges de commissaires des différentes épreuves. (voir section 1-3, 1-4 et 13-1)
- 7.2 Pour les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme – Titre II)
- 7.3 Le responsable de l'Equipe Technique Régionale et la commission VTT sont à la disposition des organisateurs pour les aider dans leur action.
- 7.4 Un local doit être prévu par l'organisateur pour pouvoir satisfaire à tout moment de la compétition à un contrôle anti-dopage.
Ce local doit se trouver au plus près de la compétition avec des toilettes, table, chaises et de l'eau.

8 - TRIAL (Open Free)

Présentation : Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portes ou secteurs en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes ou secteurs qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

CARACTERISTIQUES

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes et de tous types ou toutes tailles de VTT
Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

EQUIPEMENT

Le VTT Trial Open-free est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.
Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de deux roues de même diamètre et ne dépassant pas 29 pouces, les vélos « trial » ne sont pas autorisés. La compétition commence et se termine avec le même vélo.

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des concurrents sera tiré au sort 1 fois pour l'ensemble des zones ou se fera de préférence en fonction de l'ordre inverse de l'épreuve précédente dans la mesure où une autre épreuve se déroulerait avant celle du trial. Le président des arbitres du jour décidera et annoncera le mode choisi aux participants.

CARTON DE POINTAGE

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage récapitulatif des points obtenus et des pénalités sur chaque zone. Il y sera mentionné l'ordre de passage des zones ainsi que la zone chronométrée.

Il sera confié à l'arbitre de la zone AVANT la reconnaissance.

Ces cartons doivent être conservés jusqu'à la dernière zone.

Les cartons seront ramenés à l'organisation à la fin de la dernière zone ou en cas d'abandon au cours de l'épreuve.

En cas de perte, le pilote se verra attribuer les points du dernier concurrent moins 1 point.

FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial Open free se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone ou 2 passages si 2 zones.

Une des quatre zones devra être chronométrée afin de départager les égalités, cette zone chrono sera obligatoirement identifiée comme étant la « zone 1 »

Dans la « zone chrono », le temps sera compté depuis l'entrée en zone jusqu'à l'arrêt du comptage des points.

Les catégories U9 (F/G), U11 (F/G), U13 (F) évolueront sur les mêmes zones. Possibilité de 2 passages par zone (2 zones 2 fois).

Les catégories U13 (G), U15(F) et U17 (F) évolueront sur les mêmes zones, différentes des précédentes (4 zones différentes)

Les catégories U15 (G) et U17(G) évolueront sur les mêmes zones, différentes des précédentes (4 zones différentes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant la course, le pilote ne pourra pas entrer à pied dans la section.

Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autres) au concurrent engagé dans la zones
En cas de non-respect, cela pourrait entraîner la disqualification de l'enfant à l'appréciation de l'arbitre.

Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

ZONES

Le nombre de points maxi que pourra marquer un pilote sera de 124 points.

Les zones proposées respectent la réglementation fédérale, à savoir :

- U9 : enroulé uniquement
- U11 : enroulé uniquement
- U13 : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- U15 : enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles
- U17: enroulé + franchissement sauté, déplacements possibles

- Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur ou son vélo afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.
On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.
On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

- Décompte des points

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie, y compris lors de son cheminement.

-Temps de référence par zone

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la zone.

S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes.

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

L'arbitre de zone devra annoncer les 30 " restantes.

PASSAGE D'UNE PORTE OU D'UN SECTEUR

- Le pilote est libre de franchir les portes ou secteurs qu'il souhaite ou qu'il a choisies.
- A chaque passage d'une porte ou secteur, il marque les points de la porte ou secteur franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte ou secteur (pied d'assurage par exemple), **les points de cette porte ou secteur ne sont pas comptés** et il prend une pénalité.

S'il ne franchit aucune porte ou secteur, il totalise 0 point.

Secteur : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage E (Entrée) et un marquage S (Sortie). Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

Les portes ou secteur sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte ou secteur 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte ou secteur déjà franchie.

Le pilote entre dans la porte ou d'un secteur quand l'axe de sa roue avant franchit une ligne imaginaire entre les deux pointes des flèches de la porte ou de l'entrée/sortie du secteur.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte ou du secteur (point de référence : axe de la roue arrière).

Tant que la porte ou secteur n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote pose un appui.

Le pilote qui fera chuter ou déplacer ou toucher une flèche et / ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

LES APPUIS

Définition d'un appui : Toute partie du corps (pied, main, tête, épaule, ...) ou du cycle (cintre, pédale, protection du plateau, fourche...), excepté le pneu en contact avec le sol, l'obstacle ou élément extérieur autre que le vélo.

Est considéré comme un appui :

- Tout contact sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Appui (et non contact lors du pédalage) d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

LES PENALITES

Les situations suivantes donnent lieu à l'attribution de pénalités :

1 pénalité :

- Appui à l'extérieur des limites de la zone
- Appui à l'intérieur des limites de la zone
- Tourner le pied sur place avec translation du pied (avec déplacement de la position)

5 pénalités :

- 2 appuis simultanés
- Tout contact physique entre le pilote ou son vélo et l'accompagnateur
- Dépassement du temps imparti
- Non-respect de l'ordre de passage des portes (pas de retour en arrière possible),
- Repasser une porte déjà franchie,
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise par exemple). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
- Poser deux appuis (pied, partie du corps) en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à une pénalité.

ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- 5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes ou secteur passés
- Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

RECONNAISSANCE DES ZONES

Un temps de 5 minutes maximum est imparti.

A pied uniquement soit derrière un concurrent le précédent (sans en gêner l'évolution), soit par petits groupes, après avoir remis son carton à l'arbitre de zone et demander son autorisation.

AUCUNE RECONNAISSANCE LA VEILLE DE L'ÉPREUVE N'EST AUTORISÉE

INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, saut de chaîne, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.

Si cet incident se passe dans la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve devront être faites immédiatement dans la zone concernée en présence du Président du Collège des Commissaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors des zones.

Aucun support photo ou vidéo ne sera pris en compte en cas de contestation.

Les contestations collectives, les contestations contre le chronométrage ou encore contre la décision du collège des commissaires ne sont pas recevables.

CLASSEMENT FINAL ÉPREUVE TRIAL

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le pilote classé en premier est celui qui aura obtenu le moins de pénalité.

En cas de nouvelle égalité, une zone chronométrée (la plus facile) sera désignée par l'organisateur en début d'épreuve afin que les pilotes se départagent équitablement. En cas de nouvelle égalité, les points acquis dans la zone « chrono » et enfin le plus rapide sera classé en premier.

En cas de nouvelle égalité à l'issue de la zone chrono, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

9 – X-Country

9.1 Parcours

Pour les U9 et U11, l'organisateur doit privilégier le pilotage et les trajectoires.

Des U13 aux U17, il doit considérer de façon progressive et alternée l'effort physique et la difficulté technique.

La durée d'effort optimum et la distance selon le terrain sont de :

- 10' (env 1 à 2,5 Km) pour les U9,
- 15' (env 3 à 5 km) pour les U11,
- 20 à 25 ' (env 5 à 8 km) pour les U13,
- 30' à 40 ' (env 7 à 12 km) pour les U15,
- 40 à 45 ' (env 12 à 17 km) pour les U17.

9.2 Matériel

Le casque à coque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour le vélo, se référer au chapitre 5.

9.3 Lignes de départ

Les départs des courses se font obligatoirement par catégorie, et il est nécessaire d'attendre qu'une catégorie ait terminé avant de donner le départ d'une autre (sauf si les parcours sont différents).

L'organisateur doit établir une grille de départ d'au moins trois lignes de 8 à 10 concurrents maximum, comprenant par ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles.

L'organisateur et par extension les commissaires /arbitres devront prendre en compte le niveau des participants (en particulier via le classement) pour constituer la grille de départ.

Il est rappelé que l'organisateur doit prévoir un parcours permettant des dépassements facilités sur les premières centaines de mètres et à divers endroits du parcours. L'objectif étant de limiter l'impact d'un placement en grille parfois délicat.

Le départ se fait un pied au sol.

L'organisateur doit appeler l'ensemble des concurrents présents.

Les lignes matérialisées au sol sont espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront toutes matérialisées au sol.

Pour la première manche, la mise en grille devra se faire en fonction du classement général du Trophée régional des Jeunes Vététistes 2023.

Pour le cas particulier des épreuves sélectives pour le TFIV :

Pour les grilles de départ des catégories concernées (U13, U15, U17), le strict ordre du classement provisoire des épreuves sera utilisé.

Pour la première manche, la mise en grille devra se faire en fonction du classement général du Trophée régional des Jeunes Vététistes 2023 (*Aucune autre compétition ne sera prise en compte*).

9.4 Assistance technique

L'assistance technique sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance technique prévue par l'organisateur. Elle sera matérialisée par un panneau à l'entrée de la zone et un panneau à la sortie de la zone.

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.

Seule l'assistance technique et le ravitaillement (liquide et solide) seront acceptés dans cette zone. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone.

Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.

Toute assistance sous quelque forme que ce soit est interdite : poussette, portage du vélo, ravitaillement liquide ou solide hors zone d'assistance. Si les faits sont constatés par une personne officielle de l'organisation ; le pilote sera mis hors course.

Une exception pourra être faite, pour le ravitaillement liquide, en fonction des conditions météorologiques et sur décision de l'arbitre (Exemple : température supérieure à 25 °C).

Cette zone servira également de zone de collecte des déchets.

9.5 Esprit Sportif

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Les concurrents doivent à tout moment avoir un comportement sportif et ne pas s'opposer à un dépassement par des manœuvres dangereuses, sous peine de disqualification.

Il est interdit aux parents et/ou accompagnants de suivre l'évolution de l'enfant en vélo le long du parcours.

10 - SLALOM VITESSE (DH)

10.1 Parcours

Pour être représentatif, le Slalom Vitesse ne doit pas pouvoir se réaliser en moins de 1minute 30 par la majorité des concurrents des plus grandes catégories. Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. L'organisateur doit faire effectuer 2 manches (seul le meilleur temps des deux manches sera pris en compte).

Pour les U9 et U11, l'organisateur doit privilégier le travail de trajectoire et de freinage, sur un terrain comportant peu de cassures.

Des U13 aux U17, une progression dans les sauts et les cassures est à prendre en compte.

Si l'organisateur aménage un obstacle, type tremplin ou bosse, il doit réaliser une trajectoire de déviation pour les moins habiles. Cette trajectoire alternative ne doit pas permettre aux concurrents de gagner du temps.

10.2 Ordre de départ

L'organisateur doit faire partir de préférence les plus petites catégories en premier.

Pour la 1^{ère} manche, les concurrents partiront si possible dans l'ordre inverse du classement général provisoire de la catégorie concernée.

Pour la 2^{ème} manche, l'ordre pourra être le même ou mieux, si le temps disponible le permet, l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche.

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes au minimum.

10.3 Equipement

L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- **Casque intégral monobloc homologué CE avec la jugulaire attachée**
- **Protection dorsale couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque**
- **Manches longues, gants longs**
- **Coudières et Genouillères**
- **Protège-tibias ou jambières complètes (fortement conseillés)**
- **Port de lunettes fortement conseillé**

Pour le vélo, se référer au chapitre 5.

Un commissaire désigné pour la journée sera dans la zone avant le départ pour contrôler les équipements des coureurs, tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

10.4 Reconnaissances officielles

La participation à la reconnaissance officielle sera obligatoire pour participer à la compétition le jour de l'épreuve pendant les plages horaires annoncées par l'organisation (un pointage devra être prévu par l'organisateur). Les pilotes devront effectuer au minimum 1 manche de reconnaissance, 2 au maximum. Le départ est libre.

Lors de ces reconnaissances, la piste sera médicalisée.

Un éducateur à VTT en tenue complète pourra accompagner le concurrent.

Les reconnaissances non officielles devront se faire à pied sous réserve de sanction.

10.5 Course

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

Une zone aménagée permettra aux concurrents de s'échauffer avant le départ.

Un concurrent rattrapé devra céder le passage sous peine d'une pénalité de 10 secondes.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité sous pénalité de 30 secondes.

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes, au minimum. Départ un pied au sol (Pénalité de 5 secondes si départ avec les deux pieds sur les pédales).

Pour un départ volé, la pénalité est de 5 secondes.

12 - CLASSEMENTS

Un classement unique, filles et garçons, sera établi pour les épreuves et le classement général du Trophée, avec l'attribution des points correspondants.

Lors des épreuves et du classement général final, les garçons et les filles seront récompensés distinctement.

Le TRJV est ouvert à tous les concurrents des classes d'âges concernées.

Les licenciés Pass Accueil Jeune qui participent régulièrement et qui souhaitent être classés doivent prendre une licence FFC au plus tard avant la 3^{ème} Manche.

Un concurrent qui prend le départ et qui abandonne suite à une chute ou blessure ou un incident mécanique sera classé dernier et se verra attribuer les points correspondants. Un non-partant ne marque pas de points.

Si un concurrent ne prend pas part à la seconde épreuve d'une course (délibérément et hors blessures ou soucis mécanique majeur), ses points de la première épreuve lui seront retirés et l'attribution de points sera recalculée.

En cas d'égalité de point, c'est le nombre de victoires (toutes disciplines confondues) qui fera la différence. En cas de nouvelle égalité, ce sera le nombre de seconde place, etc.

En cas d'égalité aux points pour le classement d'une manche, pour éviter les classements ex aequo, l'organisateur devra **tirer au sort** la discipline prépondérante de sa manche, avant le départ de la première épreuve (briefing) et l'annoncer aux concurrents avant le début de la 1^{ère} épreuve.

Cela n'a pas d'incidence sur l'attribution des points, cela permet de déclarer un vainqueur le jour d'une manche. Pour le classement de la journée, l'organisateur prendra la grille de points du Trophée.

Pour le classement général final du Trophée des Jeunes Vététistes, seront pris en compte les 8 épreuves, avec le retrait de 3 jokers (les 3 moins bons résultats)

**1 joker = 1 épreuve c'est à dire le total des résultats des disciplines (XC, DH, ou trial) du week end
Soit un total de 5 résultats comptera pour le trophée.**

Pour les participants à toutes les épreuves du trophée, un bonus de 50 points sera attribué pour le classement du trophée uniquement.

GRILLE DES POINTS

Places	Points		Places	Points		Places	Points		Places	Points
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Les RJV comportant 3 disciplines (450 Points), seront convertis sur 300 points.

Exemple : Pierre Dupont obtient 429 points sur un RJV 3 disciplines, le calcul de la conversion se fera : $429 \times 300 / 450 = 286$ points

En cas de résultat avec décimale:

si supérieur ou égal à 0.50 , le nombre de point sera arrondi au point supérieur

Si inférieur à 0.50, le nombre de point sera arrondi au point inférieur

L'organisateur devra faire parvenir au comité régional, un fichier (de type Excel ou équivalent) des résultats de sa course pour une mise à jour des classements provisoires, le lundi avant 20h suivant la course

Sur le fichier de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraître le Nom, Prénom, L'année de Naissance, la Catégorie, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence. **Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général.**

13 - CONTROLE DES EPREUVES

13.1 Collège des commissaires

Le comité régional nomme un commissaire (arbitre) chargé de la supervision de l'épreuve. Celui-ci préside le collège de commissaires.

Le collège des commissaires comportera, si possible 3 membres, dont le président, qui est l'arbitre désigné par le comité départemental où se déroule la course.

En cas de manche sélective, un commissaire FFC minimum est obligatoire

Sa composition doit être établie et affichée avant le départ de la compétition.

13.2 Les réclamations

13.2.1 Les réclamations concernant les comportements des autres concurrents ou le déroulement de l'épreuve doivent être obligatoirement présentées **par écrit**, signées du concurrent et de son représentant officiel (éducateur, etc...) dans un délai de **soixante minutes** après son arrivée.

13.2.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de **trente minutes** après l'affichage des résultats.

13.2.3 Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires qui règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

13.2.4 La méconnaissance du règlement ne peut être admise comme excuse.

13.2.5 Les décisions du collège des commissaires sont **sans appel**

14 - Trophée de France des Jeunes Vététistes 2024 (TFJV)

Les catégories concernées sont : U13, U15 et U17.

Les épreuves sélectives pour le TFJV 2024 sont :

DATE	DEPARTEMENT	CLUB	NOM DE L'ORGANISATION	EPREUVE 1	EPREUVE 2	EPREUVE 3
13-14/04/2024	34	Ruf'n Bike	RJV des RUFFES	XCO	TRIAL	
11-12/05/2024	30	Vélo club Mont Aigoual Pays Viganais	Trophée VTT du Pays Viganais	XCO	DESCENTE	
18-19/05/2024	31	Pyrenees 3 vallees	TRJV du Comminges	XCO	TRIAL	DESCENTE
01-02/06/2024	65	Lourdes VTT	RJV Lourdes	XCO	TRIAL	DESCENTE
16/06/2023	48	Roc de la Lègue	TRJV	XCO	DESCENTE	

La sélection sera établie sur un principe de performance et d'attitude sportive afin que l'équipe Occitanie soit la plus compétitive possible.

La sélection retenue pour l'équipe du Comité FFC Occitanie sera composée de 24 coureurs.

Soit 8 coureurs maximums par catégorie : 8 U13, 8 U15 et 8 U17.

Les équipes de 8 coureurs par catégorie seront composées de 6 garçons et 2 filles.

L'équipe pourra être composée de 5 garçons et 3 filles, si une compétence particulière est recherchée.

Pour le classement sélectif au Trophée de France des Jeunes Vététistes 2024, seront comptés :

- **les 4 meilleures épreuves , après le retrait de 1 joker (le moins bon résultat)**
- **1 joker = 1 épreuve**
C'est à dire le total des résultats des disciplines (XC, DH, ou trial) du week end

Les 6 premiers garçons et 2 premières filles pour les catégories U13 , U15 et U17 seront directement sélectionnés au TFJV à l'issue du classement sélectif sous réserve de l'avis de la CRVTT, de l'équipe technique régionale (ETR) et du Conseiller technique régional qui tiendront également compte :

- de la participation aux stages
- de la motivation des pilotes et de leurs comportements

La sélection sera validée par CTR, validée par l'ETR et le président du comité régional Occitanie de Cyclisme.

S'il n'y a pas les 6 garçons ou 2 filles dans une catégorie dans le classement sélectif, d'autres coureurs seront sélectionnés sur proposition de la CRVTT, après avis du CTR, validée par l'ETR et le président du comité régional Occitanie de Cyclisme.

Un(e) jeune arbitre sera sélectionné(e) sur proposition de la CRVTT, après avis du CTR, validée par l'ETR et le président du comité régional Occitanie de Cyclisme. L'esprit sportif, le comportement et le mérite seront les principaux critères de sélection.

En cas de non-participation de l'un des coureurs sélectionnés, un autre coureur dans le classement se verra proposer une sélection. En cas d'égalité, le comportement et les résultats dans les autres épreuves pourront faire la différence.

Les coureurs sélectionnés seront contactés par courrier / courriel par la commission VTT du Comité pour participation au stage de cohésion courant juillet), et **pour le TFJV qui se déroulera à Ploec l'hermitage du 16 au 19 juillet 2024.**

La commission VTT

